

Présentation du Séminaire

Le séminaire d'été de Droit européen d'Urbino a été créé en 1959 à l'initiative commune de juristes italiens et français.

Il a pour objet de développer la connaissance du droit européen et de faciliter la rencontre de juristes venus principalement, mais non exclusivement, des pays de l'Union.

Depuis son origine, il a contribué à former aux questions européennes, ou à les perfectionner, un grand nombre de fonctionnaires des Communautés européennes, de professeurs, de magistrats, d'avocats et de juristes d'entreprises qui, de surcroît, ont pu nouer entre eux d'utiles relations.

Le séminaire, qui réunit chaque année une cinquantaine d'auditeurs venus de nombreux pays, se tient au cours de la seconde quinzaine d'août à Urbino, haut lieu de la Renaissance Italienne et cité natale du peintre Raphaël.

L'Université d'Urbino, qui organise dans toutes les disciplines qu'elle enseigne une session d'été, accueille le séminaire au titre des sciences juridiques et met à sa disposition les salles d'études nécessaires. Les participants au séminaire ont en outre accès aux bibliothèques et, pour le logement et les repas, au Collège universitaire ou à des maisons d'étudiants. Il existe des possibilités de logement en ville, pour les participants qui le désirent.

Le programme comporte deux séries de cours d'une semaine chacun, portant sur des sujets de droit européen, international et comparé. Les cours sont donnés en français ou en italien (avec traduction résumée dans l'autre

langue) par des professeurs d'Université, des fonctionnaires européens ou des praticiens en majorité italiens et français, mais également en provenance d'autres pays de la Communauté.

L'assistance au séminaire donne lieu à la délivrance d'un certificat du Centre d'Etudes juridiques européennes d'Urbino, attestant la participation à la session. Un contrôle des connaissances est organisé, pouvant conduire à l'attribution d'un diplôme. Celui-ci n'est délivré qu'après la participation à deux sessions, consécutives ou non. Sont admis à subir le contrôle les auditeurs titulaires d'un diplôme universitaire comprenant des études de droit international, européen et comparé, ou poursuivant leurs études en vue d'un tel diplôme et sous réserve d'en être titulaire lors de la seconde session à laquelle ils participent.

La remise des certificats et des diplômes a lieu chaque année à Paris au printemps, lors d'une réunion organisée par le Centre à l'Institut Culturel Italien.

Les frais de participation au séminaire peuvent être pris en charge au titre de la formation professionnelle.

Les cours du séminaire d'été de Droit européen d'Urbino ont lieu à la salle 4 de la Facoltà di Giurisprudenza, via Matteotti 1, 61029, Urbino, Italie. Tél. : (00 39) 07 22 30 32 50, e-mail :

ceje.urbino@gmail.com

52^{ème} édition du Séminaire de droit européen d'Urbino 16-28 août 2010



Centro Studi Giuridici Europei
Università degli Studi di Urbino "Carlo Bo"
Facoltà di Giurisprudenza
www.uniurb.it/seminaire

SESSION DE 2010

PROGRAMME

Cours :

Les conjugalités exorbitantes

Bertrand ANCEL

Professeur - Université Panthéon-Assas Paris II

Introduzione al regime giuridico internazionale dello spazio extra-atmosferico

Tito BALLARINO -

Elisabeth BACK IMPALLOMENI

Professori - Università di Padova

Histoire de la construction européenne

Didier BODEN

Maître de conférences -

École de Droit de la Sorbonne

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La proposition de règlement européen en matière de successions et la création d'un certificat successoral européen

Robert BRAY

Principal Administrator - European Parliament

Actualités du droit de la propriété intellectuelle

Dany COHEN - Professeur - Sciences-Po - Paris

La délocalisation de l'arbitrage international

Pierre MAYER

Professeur

École de Droit de la Sorbonne

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Droit international privé et globalisation économique

Horatia MUIR WATT

Professeure - Sciences-Po - Paris

Introduction au droit italien

Ilaria PRETELLI

Assegnista di ricerca

Università degli studi di Urbino « Carlo Bo »

Chargée de cours

École de Droit de la Sorbonne

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

European Private Law : current debates

Lesley Jane SMITH

Rector - Riga Graduate School of Law

Professor - Leuphana University of Lueneburg

Conférences de prestige :

Droit pénal européen

Alessandro BONDI

Professore

Università degli studi di Urbino « Carlo Bo »

Equo processo e diritto internazionale privato

Luigi MARI

Professore

Università degli studi di Urbino « Carlo Bo »

Le agenzie decentralizzate nel quadro istituzionale dell'Unione Europea

Dante STORTI

Capo Unità

Osservatorio europeo delle droghe e delle

tossicodipendenze

Travaux dirigés :

Terminologie juridique

Sylvain LEBERTRE

Avocat-Conseil

Consulat général de France à Milan

CONDITIONS

- 1° - Frais de participation aux cours :
 - a.- Etudiants : 170 euros (sur envoi d'une copie de la carte étudiant de l'année en cours).
 - b.- Personnes engagées dans la vie professionnelle : 300 euros.
- 2° - Logement :
 - a.- Cité Universitaire "Colle dei Cappuccini" (1 km de la Faculté) : Chambre individuelle avec salle d'eau et wc: entre 20 et 25 euros/nuit (les prix sont communiqués officiellement début juillet). Nous nous chargeons des réservations.
 - b.- A l'hôtel ou chez l'habitant. Nous ne nous chargeons pas des réservations. S'adresser directement à l'Azienda di soggiorno e turismo, Piazza Rinascimento 1, Urbino (Italie). Tél.: (0039) 07 22 26 13.
- 3° - Repas :

Les restaurants universitaires offrent un menu complet (entrée, plat, dessert) à prix réduit sur présentation de la carte étudiant de l'année en cours.
- 4° Correspondance et inscriptions :

S'adresser exclusivement à Maître Francesca Bologna, ceje.urbino@gmail.com, et préciser:

 - 1) Nom (M., Mme, Mlle) et prénom
 - 2) Date et lieu de naissance
 - 3) Nationalité
 - 4) Résidence habituelle
 - 5) e-mail
 - 6) Diplômes ou études en cours
 - 7) Profession
 - 8) Logement choisi
 - 9) Modalités de règlement souhaitées.